

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2016**

Au cours de sa séance du 15 septembre 2016 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme.**

Cette modification consiste en la suppression de l'emplacement réservé n° 6 sis rue des Ecoles en vue de permettre en lieu et place d'un parking public la construction d'une maison médicale. Le public sera informé des dates de mise à disposition par un avis affiché en mairie, mis en ligne sur le site internet de la commune et publié dans le Républicain Lorrain au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition qui durera un mois avec possibilité de formuler des observations par écrit sur un registre. Les dates probables de cette mise à disposition iront du mercredi 19 octobre au vendredi 18 novembre 2016.

➤ **décidé l'acquisition de la parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement partiel de la rue de la Chadotte.**

Cet élargissement à deux voies de la rue de Chadotte sur son tronçon allant de la rue de Metz jusqu'à la nouvelle voie créée pour desservir les six pavillons jumelés en cours de construction à l'arrière du 35 rue de Metz est devenu indispensable. La parcelle acquise a une surface de 1 are 04. MOSELIS l'a cède à la commune pour le prix de 1€ et rédige l'acte de vente en la forme administrative, ce qui évite à la commune de devoir verser des frais de Notaire.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **adopté à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 2/2016.**

Cette modification consiste en l'ouverture de l'opération d'investissement « Elargissement de la rue de la Chadotte », à l'inscription des crédits nécessaires à la modification simplifiée du PLU et un abondement des crédits inscrits pour l'information des écoles et l'achat de mobiliers scolaires et périscolaires.

➤ **autorisé le Maire à signer le contrat d'assurance groupe des risques statutaires.**

Ce contrat, négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale par l'ensemble des communes qui l'ont souhaité, permet à la commune d'être remboursée du salaire et des charges des agents en maladie ou en accident du travail.

➤ **pris connaissance du rapport annuel d'activité des services publics de l'assainissement et de traitement des déchets en 2015.**

➤ **accepté la prise en charge des frais de transport à la piscine d'Annéville des élèves des classes CP, CE1 et CE2.**

Le coût de ce transport est de 109 € TTC par jour de fonctionnement. Le cycle est de 10 séances. Soit une dépense totale de 1090 €.

Le Maire rend compte de l'évolution des divers dossiers en cours, apporte des informations sur différentes échéances à venir et lève la séance à 20 heures 45.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.

**INFORMATION** : F3 de 78 m<sup>2</sup> à louer à compter du 01 octobre 2016.

Deux chambres à coucher et un séjour. 1 Cave et deux emplacements de parking.

Loyer 659 € - Charges 14 € soit un total de 673 €

Tél. mairie : 03.87.32.43.80